



Motion des élus de la montagne  
28<sup>e</sup> congrès - Bastelica (Corse-du-Sud) – 26 octobre 2012

### **La filière bois forêt, véritable enjeu économique en zone de montagne**

**Considérant** que le régime forestier constitue une garantie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, domaniales et communales,

**Considérant** que la loi confie à l'Office National des Forêts, dont c'est la mission première, la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts publiques,

**Considérant** que la mobilisation de la ressource et le développement des industries de transformation sont facilitées par une approche territoriale associant les différentes catégories d'acteurs,

**Considérant** que le bois, prélevé et transformé localement, apporte de la valeur ajoutée dans les territoires et crée des emplois non délocalisables,

**Considérant** que des moyens sont indispensables au renouvellement des peuplements forestiers, dans les forêts de protection qui apportent de multiples services à la société,

### **L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'État d'intervenir pour :**

Réaffirmer avec force l'importance du régime forestier et de sa mise en œuvre dans les forêts publiques,

Renforcer les politiques forestières de massif visant à mobiliser les différentes catégories d'acteurs, à valoriser la ressource en bois et à renforcer la filière pour contribuer à l'aménagement et au développement durable des zones de montagne.

Créer un fond au bénéfice du renouvellement des peuplements forestiers de montagne.